



27, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
418.852-2356 | develop-stpacome@bellnet.ca

PRIX SAINT-PACÔME DU ROMAN POLICIER JEUNESSE

STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PRIX POUR 2016

1. OBJECTIFS

Le prix Saint-Pacôme du roman policier jeunesse est attribué à partir de 2016 par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour récompenser le roman policier québécois jeunesse qui s'est signalé par ses qualités, selon les critères établis.

Le prix Saint-Pacôme du roman policier est un prix offert aux auteurs québécois et à tous les éditeurs. Il ne peut donc être considéré comme un prix exhaustif.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les auteurs des romans proposés doivent avoir la citoyenneté canadienne.

Les membres du conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc., les membres du jury ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, conjoints, enfants, frères ou sœurs) ne sont pas admis.

3. NATURE DE L'OEUVRE

Les romans doivent être écrits en français (non traduits).

Les romans doivent avoir été édités pour la première fois durant l'année qui précède la remise du prix, peu importe le lieu de publication. C'est la date du dépôt légal qui fait foi. Ainsi pour la remise du prix en octobre 2016, le roman devra avoir été édité (première édition) entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016. (3^e, 4^e trimestres 2015 ; 1^{er}, 2^e trimestres 2016).

Les œuvres doivent être des romans policiers s'adressant à un public de jeunes lecteurs dans la tranche d'âge de 10 à 16 ans.

L'appellation roman policier doit être comprise selon l'acception la plus générale du terme (récit de fiction, avec élément criminel, dont l'intrigue est soutenue par un suspense), y compris le roman noir et le polar moderne.

Seront pris en considération les romans jeunesse

‡ identifiés par les appellations « roman policier », « noir », « suspense » et « thriller »

ou

‡ publiés dans des collections spécifiques consacrées au genre;

‡ Ces romans devront aussi raconter une histoire d'enquête avec des personnages emblématiques : détective, journaliste enquêteur, équipe de détectives en herbe, policier, espion;

ou être

‡ des récits avec un élément criminel central : vol, enlèvement, fraude, trafics, espionnage.

Le secrétariat du jury se réserve le droit de refuser un roman qui ne correspondrait pas aux normes généralement acceptées de ce que l'on considère d'abord comme un « roman », ensuite et surtout comme un roman « policier » au sens le plus large du terme.

4. JURY ET SECRÉTARIAT DU JURY

Un secrétariat du jury composé de personnes désignées par le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. est chargé de vérifier les conditions d'admissibilité et de soumettre les romans admissibles aux trois membres du jury.

Un jury de trois personnes de compétence reconnue sera choisi par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour juger les romans retenus par le secrétariat du jury. Les jurés sont nommés ou renommés chaque année mais ne peuvent cumuler cette charge plus de trois années de suite.

5. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les membres du jury pourront s'inspirer des critères suivants :

‡ L'originalité de l'oeuvre (originalité et impression d'ensemble).

‡ L'intrigue policière (respect du thème et de l'art du suspense , personnages, dénouement).

‡ La qualité de la langue (vocabulaire, syntaxe, style).

Après lecture et évaluation de tous les textes qui leur seront soumis, dans le délai imposé, les membres du jury auront pour tâche de choisir le vainqueur du prix Saint-Pacôme du roman policier jeunesse de l'année. Le secrétariat du jury qui n'a aucun pouvoir de décision agira, le cas échéant, comme modérateur.

(S'il advenait qu'un auteur déclaré vainqueur refuse le prix, celui-ci ne pourra être attribué par défaut à un des

deux autres finalistes. Le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pourra décider d'expliquer cette situation en conférence de presse ou par communiqué de presse.)

6. ENVOI DES TEXTES (DÉLAIS ET ADRESSE)

Le roman doit être envoyé en six (6) exemplaires par les maisons d'édition ou par les auteurs, **de préférence durant le trimestre de leur parution**, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, à l'adresse du Secrétariat de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. :

Prix Saint-Pacôme du roman policier

27-E, rue Saint-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

Les oeuvres parues au 2^e trimestre 2016 seront acceptées au plus tard jusqu'au 15 juillet, sous réserve du jury d'en reporter la candidature pour le Prix 2017. Le cachet de la poste fait foi de la date d'expédition.

7. PRIX ATTRIBUÉS

La Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. remettra en 2016 au vainqueur désigné par le jury, le **prix Saint-Pacôme du roman policier jeunesse**, accompagné d'une bourse d'un montant minimum de 1500 \$ (mille cinq cents dollars), ainsi que le trophée attaché à ce prix.

8. REMISE DU PRIX SAINT-PACÔME DU ROMAN POLICIER JEUNESSE

La remise du prix Saint-Pacôme du roman policier jeunesse a lieu à Saint-Pacôme lors d'un gala, entre le 15 septembre et le 15 octobre.

Si, la qualité des romans présentés ne justifie pas la remise du Prix Saint-Pacôme du roman policier jeunesse, la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. se réserve le droit, sur recommandation du jury, de refuser de décerner ce prix.